



Mairie de Plainval

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240329-12_2024_SUBV_A-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 29 Mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 20/03/2024
Date d'affichage : 20/03/2024
Membres en Exercice : 11
Membres Présents : 8
Membres votants : 10

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, , Mesdames Coralie LETOCART, , Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Laetitia BERNAUX, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés / pouvoirs : Monsieur Joël GALEK, Mesdames Blandine DARDANT et Gwenaëlle LEROY

Secrétaire de séance : Monsieur Taylor BETHELMY

Délibération n°
12-2024

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations et rappelle que la dépense globale inscrite au budget 2024, s'élève à 3000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 9 pour et 1 abstention.

DECIDE d'allouer aux associations, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente, au titre de l'exercice 2024 ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;

CHARGE Mr le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

SUBVENTION NOEL 2023 SRPI	285 €
SECOURS POPULAIRE	100 €
COOP SCOLAIRE PLAINVAL	610 €
PLAINVAL SLC	600 €
IMAGE ET SON DU PLATEAU PICARD	50 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €

Plainval le 04 Avril 2024

Le Maire,
Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2023

- transmission en sous-préfecture le,

- Publication le,